

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/27

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL VIENNE-AMONT 2024-2029

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES ACTIONS 2026 (PHASE 3) DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUE (CTMA) VIENNE AMONT

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédérick – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	59			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	1	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence obligatoire au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2021, engageant la communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans la préparation du prochain CTMA Sources en Action qui portera sur la période 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage ;

Vu la délibération n°2023/03/07 du 14 mars 2023 relative à la validation du programme de travaux du CTMA Vienne Amont 2024-2029, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, et de son plan de financement prévisionnel.

Mme La Présidente rappelle que la Communauté de communes Creuse Sud – Ouest est maître d'ouvrage du CTMA Vienne Amont depuis plus de 10 ans. Elle intervient sur les milieux aquatiques de ce bassin versant depuis le début des années 2000 via les premiers Contrat Restauration Entretien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Mme La Présidente souligne que la Communauté de communes creuse Sud-Ouest s'est engagé à être maître d'ouvrage pour le CTMA Source en Action sur la période 2024-2029.

Mme La Présidente explique qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le plan de financement prévisionnel ajusté de phase 3 du CTMA Vienne Amont et les actions concernées par cette phase.

La phase 3 du CTMA Vienne Amont concerne les masses d'eau suivantes : la Banize, le Thaurion et la Leyrenne.

En 2026 les actions prévues au CTMA Vienne Amont concernent deux types de réalisations : des travaux et l'investissement dans du matériel pour réaliser en interne des mesures de suivis physico-chimiques des cours d'eau.

Les travaux prévisionnels prévus lors de cette phase sont les suivants :

- Les aménagements agricoles avec la réalisation d'abreuvoirs (33 unités), de passages à gué (30 unités) et la mise en place de clôtures (13 500 mètres linéaires).
- La renaturation/restauration de cours d'eau avec une remise en fond de talweg (180 ml), la récréation de lit mineur (40 ml) de cours d'eau, du bûcheronnage et débroussaillage sélectif (2030 ml) et la gestion d'embâcles (11 unités).
- La continuité écologique avec l'aménagement de sites afin de limiter l'impact d'ouvrages sur le milieu aquatique. Ainsi, il est prévu d'aménager 2 ouvrages de franchissements et un seuil afin de limiter ou supprimer leur impact.

Les suivis physico-chimiques :

Lors des différents diagnostics du territoire, il est apparu un manque de données sur la qualité physico-chimique des cours d'eau. Ces données permettent de voir l'évolution de la qualité du cours d'eau après les travaux, mais également de définir les prochaines masses d'eau nécessitant des travaux et actions.

Ainsi, il est proposé d'investir dans un « disque comparateur ». Ce disque permet, avec des tests colorimétriques, d'évaluer la teneur des principaux paramètres de l'eau selon les normes établies.

Le plan de financement de la phase 3 du CTMA Vienne amont (2024-2029) proposé pour l'année 2026 est présenté dans le tableau suivant :

Type de travaux	Travaux	Unité	Quantité prévisionnelle	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant prévisionnel (€ TTC)	Agence de l'eau Loire-Bretagne				Région Nouvelle-Aquitaine				Département de la Creuse				Communauté de communes Creuse Sud-Ouest			
						Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant prévisionnel estimatif en € HT	Montant prévisionnel estimatif en € TTC	Taux de reste à charge (%)	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel estimatif en €	TTC			
Aménagement agricoles	Abreuvoir	u	33	33 666,6	40 399,9	50	16 833,3	20 200,0	10	3 366,7	4 040,0	10	3 366,7	4 040,0	30	10 100,0	12 120,0				
	Closures barbelés 3 rangs	ml	13 373	45 468,2	54 561,8	50	22 734,1	27 280,9	10	4 546,8	5 456,2	10	4 546,8	5 456,2	30	13 640,5	16 368,6				
	Closure 1 rang fil lisse	ml	200	316,0	379,2	50	158,0	189,6	10	31,6	37,9	10	31,6	37,9	30	94,8	113,8				
	Passage à gué	u	30	33 006,0	39 607,2	50	16 503,0	19 803,6	10	3 300,6	3 960,7	10	3 300,6	3 960,7	30	9 901,8	11 882,2				
Renaturation/restauration de cours d'eau	Remise en talweg	ml	186	8 650,9	10 381,0	50	4 325,4	5 190,5	10	865,1	1 038,1	10	865,1	1 038,1	30	2 595,3	3 114,3				
	Recréation de lit mineur	ml	40	1 860,4	2 232,5	50	930,2	1 116,2	10	186,0	223,2	10	186,0	223,2	30	558,1	669,7				
	Bûcheronnage sélectif	ml	30	77,7	93,2	50	38,8	46,6	10	7,8	9,3	10	7,8	9,3	30	23,3	28,0				
	Débroussaillage sélectif	ml	2 000	5 176,8	6 212,2	50	2 588,4	3 106,1	10	517,7	621,2	10	517,7	621,2	30	1 553,0	1 863,7				
	Embâcles	u	11	3 239,9	3 887,9	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	10	324,0	388,8	90	2 915,9	3 499,1				
Continuité écologique	Aménagements de 3 sites	u	3	25 200,0	30 240,0	50	12 600,0	15 120,0	10	2 520,0	3 024,0	10	2 520,0	3 024,0	30	7 560,0	9 072,0				
Territoire	Disque comparateur			1 250,0	1 500,0	50	625,0	750,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	50	625,0	750,0				
			Total	157 912,5	189 495,0		77 336,3	92 803,5		15 342,3	18 410,7		15 666,2	18 799,5		49 567,7	59 481,2				

Les montants d'aides prévisionnels pour l'année 2026 pour les travaux sur le CTMA Vienne Amont sont de 77 336,3 € HT par l'AELB, 15 342,30 € HT par la RNA et 15 666,20 € HT par le Département de la Creuse.

Le reste à charge prévisionnel pour la Communauté de communes est de 59 481,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- ⑤ Approuver le plan de financement prévisionnel ajusté de la Phase 3 du CTMA Vienne Amont du poste tel que présenté ci-dessus ;
- ⑤ Autoriser Mme La Présidente à solliciter les aides auprès des partenaires financiers.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

